

Démarche	: DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de bovins pour certaines situations particulières
Organisme	: Santé protection animales et environnement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementée et vaccinale vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux.

Les demandes de laissez-passer sanitaire (sous conditions) peuvent se faire uniquement pour l'un des motifs suivants :
- déplacement de bovins intra zone réglementée / vaccinale ou vers la zone réglementée ;
- déplacement de veaux vers un atelier d'engraissement / allotement ;
- déplacement vers l'abattoir ;
- sortie de zone vaccinale.

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée au statut des zones de départ et d'arrivée (zone vaccinale, zone indemne, zone de surveillance, zone de protection, communes infectées et communes limitrophes).

La liste des communes des zones réglementées est consultable sur le site internet de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes à la page suivante : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

Contact téléphonique : 04 50 33 55 60

Informations disponibles sur le site internet de la Préfecture de Haute-Savoie :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-animaux/Animaux-d-elevage/Vigilance-dermatose-nodulaire-contagieuse-DNC>

Attendre l'acceptation du dossier avant d'effectuer le mouvement (réception d'un message titrant "acceptation")
Les dossiers doivent être transmis au moins 24h avant le mouvement.
Pas d'instruction des dossiers la nuit, les week-end et jours fériés.

MOTIF DE DEPLACEMENT

Motif de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Mouvement d'élevage vers engrangement
- Mouvement d'élevage vers allotement
- Mouvement d'allotement vers engrangement

Conditions préalables au mouvement

Les demandes de dérogations concernant la sortie de bovins de la zone vaccinale (ZV) peuvent être accordées sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- bovins de l'unité épidémiologique vaccinés depuis au moins 28 jours ou issus de mère valablement vaccinée
- bovins présents dans l'établissement de départ depuis au moins 28 jours ou depuis leur naissance
- attestation vétérinaire préalable au mouvement

Les bovins ne peuvent sortir de zone vaccinale qu'à destination d'une zone indemne, d'une autre zone vaccinale ou d'une zone de surveillance.

Les demandes de dérogation concernant l'entrée en zone vaccinale doivent respecter la condition suivante :

- engagement à la vaccination DNC dans les 48h suivant l'arrivée en zone vaccinale.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Email de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Information sur l'établissement de destination

Nom / raison sociale de l'établissement de destination des bovins

N° EDE de l'exploitation de destination des bovins

Informations complémentaires sur le mouvement

Date et heure de départ

DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de bovins pour certains

La demande de laisser passer doit être déposée au moins 24 heures avant le mouvement prévu, si une visite vétérinaire est nécessaire, au moins 48 heures. Si ce n'est pas le cas, votre laissez passer sera refusé.

Attention, il n'y a pas d'instruction de laissez passer le week end : pour un départ le lundi matin, il faut déposer la demande au plus tard le vendredi matin

Commune de départ

Si la commune de départ est une commune en zone indemne, sélectionner "Entrer autre commune" et renseigner le nom de la commune dans le champ qui apparaît.

Date et heure prévisionnelle d'arrivée

Commune d'arrivée

Type de mouvement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sortie de zone vaccinale vers zone de surveillance
- Sortie de zone vaccinale vers zone indemne
- Entrée en zone vaccinale ou zone de surveillance

Identification des animaux

Nombre de bovins

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, séparés par un espace et un ";"

J'atteste que les bovins ainsi que tous ceux de leur unité épidémiologique sont vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement, ou sont nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours au moment du vêlage.

OÙ si vous êtes négociant/ responsable d'un centre d'allottement ou d'engraissement, j'atteste m'être assuré auprès de l'ensemble des éleveurs apporteurs que tous les bovins des cheptels sont vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement, ou sont nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours au moment du vêlage.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

J'atteste que les bovins sont présents sur mon exploitation depuis plus de 28 jours ou depuis leur naissance.

OÙ si vous êtes négociant/ responsable d'un centre d'allottement ou d'engraissement, j'atteste m'être assuré auprès de l'ensemble des éleveurs apporteurs que les bovins étaient présents sur les exploitations des apporteurs depuis plus de 28 jours ou depuis leur naissance.

Cochez la mention applicable

- Oui
-

Je m'engage à faire vacciner mes animaux dans les 48h suivant leur arrivée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Transport

J'effectue le transport moi-même

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Modalité de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en véhicule

à pied

Nom du transporteur chargé du mouvement

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

si le déplacement est réalisé sans utiliser de véhicule, inscrire " à pied" dans ce champ

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement/lieu de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre. Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été/sera réalisé avant et après le transport au moyen d'un produit autorisé pour cet usage

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation du transporteur

L'attestation du transporteur est obligatoire si le déplacement des bovins est réalisé en véhicule par une tierce personne (autre que l'éleveur).

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'examen clinique

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de bovins pour certains types de déplacements
Vous devez attendre l'acceptation de votre dossier avant de réaliser le mouvement. Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargeement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.